

Nancy, ce 13 juillet 1908

Mon bon cher ami,

Je ne vous écris jamais à Legny sans
une grande douceur de souvenir mêlée
de quelques regrets, en pensant aux charmants
moments que j'y ai passés avec vous. Je
vous sens là-bas au grand calme et me
réjouis pour vous de ce repos si nécessaire avant
votre dernière quinzaine de labeur épuisant.

Hélas! je vous envoie encore troublé malade et sans
votre quiétude, en vous adressant, en même temps
que cette lettre, le questionnaire que vous avez bien
voulu me demander. Ce n'est pas que j'aie
pu le mettre absolument au point voulu. Et
la conclusion notamment n'en est pas aussi
nette que je l'aurais désiré. Mais j'ai momentanément
l'intention de la reprendre sous une autre forme.
Je ne serai décidément impatient à vous en parler

mes idées sur le sujet avant peu; d'autre part, je suis au bout de mon temps de liberté et bien décidé aussi à prendre deux mois pleins de vacances (Août et Septembre) sans laisser dans mes bagages aucun impedimentum juridique. Je m'en tiens donc à ce que j'ai pu faire.

Je copie en tout cas, ne vous suscitant aucun dégoût de côté politique ou social. Mon sujet y prêtait peu et, comme je me doutais qu'il y aurait assez de collaborateurs pour régler ces questions de fond, je me suis appliqué d'autant plus à me contenter de mon maigre et aride terrain. Certes, je n'ai pu être absolument à l'aise avec questions de méthode, en tant qu'elles dominent la technique de la loi; mais je me suis gardé de répondre en détail, que je tiens, quant à moi, pour vaine, ou du moins je n'ai plus rien de nouveau à dire. Et si quelques-uns de nos adversaires s'avisent de me lire, ils pourront être tentés de penser que j'abandonne nos anciennes positions. Mais c'est qu'ils ne m'auraient pas bien lu la première fois ou qu'ils fourmieraient le procès de tentation que nous avons faite. Car, si nous avons soutenu qu'il ne fallait pas trop demander à la loi, ce n'était pas pour dire qu'on ne doit pas chercher à en tirer tout ce qu'elle peut

donner d'après sa nature. Et tel doit être à mon avis, le but précis de la technique législative.

En revanche, j'aurais un peu de contentement vos desirs ou plutôt ceux de la commission, si les dimensions de mon travail qui me paraissent excéder quelque peu le minimum exigé, bien que mes 95 pages ne soient pas excessivement compactes et doivent se réduire vraisemblablement de plus d'un tiers à l'impression. Sans vouloir bien m'excuser auprès du comité, en faisant valoir notamment, d'un côté, que mon sujet n'est assez peu connu, moi-même supra en France, à exiger toute une partie générale que j'ai pourtant cherché à réduire au minimum; d'autre part, que j'avais d'abord pensé à insérer que ce la technique de l'Empire Napoléon, et qu'il m'a fallu, un peu tard, pour le motif que vous savez, accentuer le côté critique et réformiste, de sorte que j'ai presque dû faire deux sujets en un seul. — Que si toute votre éloquence n'arrive pas à persuader le Comité, je vous redis encore une fois que je n'éprouvais aucun dissentiment à ne pas figurer au lieu du contentieux et que je m'accommoderais fort bien d'un place plus modeste par exemple dans la Revue

Je suis sûr que le contenu permettra à la loi de faire à part de quelle condition ?

Monsieur de la Roche, rue de la Harpe, n° 105, Paris.
L. Joubert, par lequel vous recevrez.
L. Joubert, par lequel vous recevrez.
L. Joubert, par lequel vous recevrez.
L. Joubert, par lequel vous recevrez.
L. Joubert, par lequel vous recevrez.

trimestrielle de droit civil, à laquelle mes collègues
j'ai demandé l'hospitalité pour les
études débordant un peu votre cadre.

J'étais un peu étimé de ne vous
en voir aucun appel pour votre centenaire,
quand j'ai vu par votre moyen que'il
avait reçu un circulaire à communiquer
à tous les membres de sa « compagnie ».
Et comme nous étions très dispersés pendant
cette quinzaine qui précède les examens, la
communication ne se faisait que très
lentement. Mais au moment où je m'apprêtais
à venir directement à St. Etienne, j'ai vu
coup sur coup deux circulaires qui m'ont
permis de lui envoyer mon adhésion à
l'œuvre. Quant à la réunion de fin octobre,
comme j'ai ma doute qu'elle sera de peu
apparat et sans portée pratique possible,
je suis peu tenté de m'y rendre, à supposer
que j'en aie la possibilité au milieu ^{de} de
fil à la patte qui me retiennent de plus
en plus au foyer. J'aimerais bien mieux
visiter les laïcs, que je pourrais me mieux
pour vous aller voir plus tranquillement
en période calme. Et j'aurais sans se plus
de chance de me tenir un moment disponible,
ce n'est pas risquer le diable.

Recueillez bien, je vous prie me rappelle
spécialement au souvenir de Benoîte votre
père, et transmette mes profonds hommages à Madame
Gabrielle qui se les honore par votre souvenir
perce de leur recherche anticipée et qui les a félicités
d'échapper à la funeste possession ! Donnez toutes mes amitiés
Tr. Joubert

7-11

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur Raymond Labille

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Ligny

par Beaune

Côte-d'Or.

